

eau ... Secours 62

association de défense de l'eau comme bien public
regroupant Elus Associations Usagers
du Pas de Calais

CHARTRE

Je souscris aux principes suivants :

1. L'eau est un bien commun patrimoine de l'humanité
2. L'accès à l'eau potable doit être inscrit dans toutes les constitutions comme un droit fondamental de l'homme.
3. L'eau est un élément constitutif de la vie elle ne doit pas être polluée
4. La propriété et la gestion des services de l'eau et d'assainissement doivent relever du domaine public
5. Tout citoyen-usager doit pouvoir participer , sur des bases démocratiques, à la définition et à la réalisation de la politique de l'eau
6. L'eau nécessaire pour les besoins vitaux doit être accessible à tout le monde
7. Le prix au m3 doit être harmonisé sur tout le territoire

Je m'engage :

- A être attentif à la qualité de l'eau et à sa consommation
- A sensibiliser, selon mes moyens, le plus grand nombre de personnes, au respect des principes énoncés plus haut
- A participer aux actions de l'association "eau ... secours 62" dans le cadre des lois et règlements en vigueur.
- A m'informer en tant que citoyen du monde sur la pollution chimique et microbienne de l'eau, ainsi que sur sa pénurie qui sera source de conflits dans les pays les plus démunis.